

# VOTRE RÉGION

**ANNECY** Dysfonctionnement d'un chauffe-eau

## Fuite de gaz à l'hôtel Atipik Alexandra



L'hôtel Atipik Alexandra est situé 19 rue Vaugelas à Annecy. Photo Le DL/Colette LANIER

Une fuite de gaz s'est produite à 11h20 ce mercredi 26 septembre à l'hôtel Atipik Alexandra, situé 19 rue Vaugelas. Le dysfonctionnement d'un chauffe-eau a nécessité l'intervention des employés de GRDF et des sapeurs-pompiers. La quasi-totalité des clients était sortie quand l'incident est survenu.

### Deux personnes légèrement indisposées

Seules deux personnes se trouvaient légèrement indisposées. Elles ont été examinées par les pompiers mais leur état n'exi-

geait pas d'hospitalisation. Par ailleurs, quatre employés étaient également évacués, en attendant que tout rentre dans l'ordre vers 12h30.

Sur les 45 clients que compte l'hôtel, près de 25 ont été relogés dans d'autres établissements du centre-ville, par les soins des responsables eux-mêmes.

Les autres clients ont conservé leurs chambres mais n'avaient momentanément plus d'eau chaude. Des réparations ont été immédiatement menées sur les appareils défectueux.

**CRANVES-SALES** Un homme de 23 ans arrêté

## Il avait volé des objets dans une ambulance

Un homme de 23 ans, de nationalité roumaine, installé sur la commune de Cranves-Sales, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de Bonneville dans l'attente de son jugement en comparution immédiate.

Les faits qui lui sont reprochés concernent des cambriolages et des vols à la roulotte.

Le 15 septembre, à Annemasse, dans une ambulance, alors que l'équipe médicale était en intervention, le jeune homme a volé divers effets personnels aux ambulanciers ainsi qu'une trousse médicale.

Il aurait aussi commis un autre vol à la roulotte sur le parking d'une société à Vétraz-Monthoux le 20 août.

L'individu a été interpel-

lé route des Tattes de Borly à Cranves-Sales le 22 septembre par la brigade anticriminalité d'Annemasse.

Avisés par un appel 17 d'un cambriolage s'étant produit sous les yeux d'un témoin à Vétraz-Monthoux, les policiers ont repéré sur la commune voisine de Cranves-Sales, dans un camp de Roms, un véhicule susceptible de correspondre à celui utilisé. L'individu a été alors placé en garde à vue.

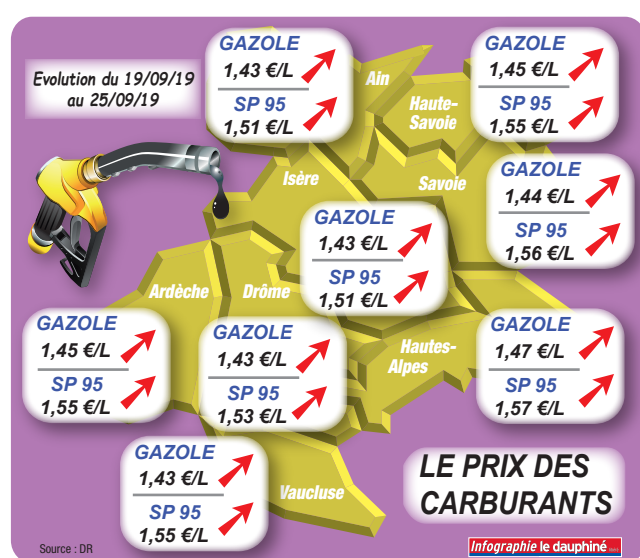
Lors de son interpellation, il était aussi en possession d'un téléphone portable volé à Vétraz-Monthoux dans la poche du fauteuil roulant d'un jeune handicapé.

Lors de son audition, l'homme aurait reconnu l'ensemble des faits.

**HAUTE-SAVOIE**

## Une cordée coincée au mont Blanc à cause du mauvais temps

Lundi soir, une cordée constituée de deux Allemands est partie des Houches pour tenter l'ascension du mont Blanc à la journée. Épuisés et bloqués par le mauvais temps, les alpinistes se sont réfugiés à l'abri Vallot, mardi. Ce mercredi matin, ils ont été secourus par le Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Chamonix. Cependant, en raison des conditions météorologiques, le secours n'a pu être assuré par l'hélicoptère de la gendarmerie. C'est donc une caravane terrestre qui est en charge de redescendre les deux Allemands jusqu'à Tête Rousse.



**SAMOËNS** La SAS Club Med et une entreprise de BTP étaient notamment poursuivies pour pollution

# La cour d'appel de Chambéry confirme la culpabilité du Club Med

Les deux sociétés étaient poursuivies après la plainte de l'Agence française pour la biodiversité pendant la construction du village de vacances de Samoëns, le 17<sup>e</sup> dans les Alpes.

La justice a mis un terme ce mercredi 25 septembre à la longue bataille judiciaire entre la SAS Club Med Samoëns Morillon Grand Massif et l'Agence française pour la biodiversité. Après plusieurs mois de délibéré (le second procès s'est tenu le 30 janvier dernier), la cour d'appel de Chambéry a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Bonneville du 30 novembre 2017.

### 200 000 euros d'amende pour le Club Med

La SAS Club Med et la société Marjollet TP étaient poursuivies pour déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, d'atteinte non autorisée à la conservation d'habitat naturel, d'espèces végétales non cultivées ou de leurs fructifications et défrichement sans autorisation de bois ou forêt d'un particulier. Il y a deux ans, le tribunal de Bonneville n'avait retenu que le déversement des substances nuisibles et le défrichement non autorisé de la forêt d'un particulier, en l'occurrence une dizaine d'épicéas touchés par une coulée de boue durant le chantier.



Le village vacances de Samoëns est un "4 tridents", la notation interne du Club Med allant jusqu'à cinq. Archives photo Le DL

La cour d'appel a relaxé les deux entreprises sur ce dernier point. Mais elle a confirmé les peines d'amende : 200 000 euros pour le Club Med et 30 000 euros (dont 20 000 euros avec sursis) pour la société Marjollet TP. Elle a notamment motivé son arrêt par « la gravité des faits, qui auraient pu être

évités si elles (NDLR : les sociétés) avaient davantage pris en compte des contraintes environnementales » et par « la nécessité de prévenir la réitération d'infractions de ce type qui ne peut d'emblée être écartée au vu des enjeux économiques de ce type de projet ».

Car c'est bien de pollution et d'économie touristique qu'il s'agit dans ce dossier fleuve. Les infractions avaient été commises au moment où le Club Med construisait son 17<sup>e</sup> village va-

cances dans les Alpes. Situé sur le plateau des Saix en Haute-Savoie, le complexe "4 tridents" (NDLR : la notation interne du Club Med) de Samoëns est ouvert depuis 17 décembre 2017. Il avait été inauguré quelques jours après la condamnation en première instance.

Enfin, à titre complémentaire, la cour d'appel ordonne la diffusion à leurs frais de sa décision dans plusieurs journaux de presse écrite.

De son côté, le Club Med a réagi par voie de communiqué. Assurant notamment de son attachement aux valeurs environnementales, le groupe se dit « surpris par cette décision, d'une particulière sévérité. Cette décision, qui ne paraît pas tenir compte des mesures mises en place par Club Med, ainsi que des arguments avancés devant la Cour, semble illustrer la volonté de faire un exemple. Club Med a décidé de se pourvoir en cassation ».

Sylviane GARCIN

**HAUTE-SAVOIE** Il reproche à la compagnie d'assurances Pacifica, filiale de la banque, de ne pas l'avoir indemnisé...

## En conflit avec le Crédit Agricole, il a entamé une grève de la faim devant l'agence de Thônes

À la suite d'un litige avec la compagnie d'assurances Pacifica, filiale du Crédit Agricole, Sébastien Coste est arrivé ce mardi matin devant l'agence locale de la banque avec la ferme intention d'entamer une grève de la faim.

Celui-ci avait souscrit des contrats d'assurance au Crédit Agricole de Thônes pour ses biens, qui se situent en Normandie (il habite Alençon mais a des attaches familiales dans la commune des Aravis). Après un cambriolage dans sa rési-

dence, il a ensuite subi les agissements de locataires indécents, qui sont partis sans prévenir et ont laissé son appartement dans un état déplorable. Des faits constatés par la gendarmerie. Quant aux dégâts, ils sont estimés à près de 30 000 € et ne sont pas pris en charge par son assurance... N'ayant pas obtenu gain de cause, Sébastien Coste a donc décidé de venir en Haute-Savoie et de se planter devant l'agence de Thônes pour débiter une grève de la faim.

Ce mardi matin, des contacts ont pu être établis avec le directeur de l'agence. Sébastien Coste souhaite une issue rapide mais compte bien rester le temps qu'il faudra pour résoudre ce double litige.

Jean-Paul CHAVAS



Sébastien Coste est équipé pour tenir le temps nécessaire. Photo Le DL/J.-P.C.

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** Une convention de coopération renforcée signée

## Les "Alpes vertes" naissent sur le chantier du Lyon-Turin

À l'issue d'une visite du chantier du Lyon-Turin à Chiomonte, en Italie, mardi, Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Alberto Cirio, son homologue de la région italienne du Piémont, ont signé une convention de coopération renforcée dans laquelle les deux Régions s'engagent pour faire des Alpes un modèle de « montagne verte ».

### « Mettre les camions sur les trains et désengorger nos vallées alpines »

« On veut faire des "Alpes vertes" la première région écologique du monde. Cela commence ici, sur le chantier du Lyon-Turin, qui permettra de mettre les camions sur les trains et de désengorger nos vallées alpines » a déclaré Laurent Wauquiez.

« Nous poursuivrons ensuite notre travail autour de l'hydrogène qui, nous le pensons, est l'énergie propre de de-

main, sur laquelle Turin est très en pointe... et que nous ne voulons pas laisser aux Chinois. »

Au mois de février prochain, la Région prendra, pour deux ans, la présidence de la Stratégie alpine. Ce dispositif de l'Union européenne (quatrième du genre) regroupe les régions concernées de cinq pays de l'UE (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovaquie) ainsi que le Liechtenstein et la Suisse.

### Accroître le potentiel économique

Ses trois objectifs sont de créer un écosystème d'innovation et de recherche ; d'accroître le potentiel économique des territoires concernés ; de rapprocher l'éducation et la formation du marché du travail dans les secteurs stratégiques.

Laurent Wauquiez entend précisément profiter de cette présidence tournante pour développer le concept d'"Alpes vertes".

Éric VEAUUVY



Laurent Wauquiez et Alberto Cirio ont visité la galerie de reconnaissance de la Maddalena, sur le chantier du Lyon-Turin. Photo Le DL/E.V.

## Soutien au Lyon-Turin

Mardi soir, Laurent Wauquiez et Alberto Cirio se sont félicités du côté désormais "irréversible" du Lyon-Turin. « Aujourd'hui, 92 % des échanges France-Italie se font par la route, alors que 70 % des échanges de marchandises entre la Suisse et l'Italie se

font par le rail. Les tunnels actuels sont proches de la saturation et les vallées s'asphyxient. Le Lyon-Turin permettra de transférer environ un million de tonnes de camions de la route sur le rail. Le coût social et environnemental du ferroutage est 10 fois inférieur à

celui de la route. La construction de la nouvelle ligne permettra de réduire les émissions d'environ 3 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit l'équivalent des gaz à effet de serre d'une ville de 300 000 habitants. »

E.V.